Affiché le

ID: 063-246300966-20200729-87_2020-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°87 - 2020

L'an deux mil VINGT, le VINGT NEUF du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chambon sur Lac sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

രശദശദശ

ÉTAIENT PRESENTS:

Besse Mmes TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte,

Mrs GAY Lionel, MARLET Pierre

Chambon/Lac Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix Mr BABUT Michel
Compains Mr VALETTE Henri

Egliseneuve d'Entraigues

Espinchal Mr CHANIER Jean-Luc

La Bourboule Mme DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François,

BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc

La Godivelle Mme MANSANA Jocelyne

Le Mont-Dore Mmes SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine,

Mr DUBOURG Sébastien

Le Vernet Ste Marguerite Mr DABERT Laurent

Montgreleix /

Murat le Quaire Mr PEYRARD Nicolas

Murol Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger

Picherande Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe Mr PERRON Roland
Saint Nectaire Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière Mr GORY François
Valbeleix Mme LANCELLE Elsa

જાત્યલ્લા જાત્યલા

Secrétaire de séance : Mr LABASSE Emmanuel

Nombre de Conseillers: En exercice: 35 - Présents: 28 - Votants: 32 - pouvoirs: 4

Pouvoirs: Mme EYRAGNE Violette à Mr CONSTANTIN François – Mr DECARRE Patrice à Mr DUBOURG Sébastien –

Mme MABRU Michelle à Mme SAVOLDELLI Florence – Mr MAGE Jean à Mr GAY Lionel **Absents/Excusés** : Mrs CARDENOUX Didier, PERRON Jacques, Mme LEFEUVRE Marion

Délégués suppléants assistant au conseil : Mme LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, POUGHON Michel,

CHAUVET Alain, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

OBJET : Avenants Réhabilitation de la Piscine de Super-Besse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Monsieur le Président de la Communauté de Communes informe le Conseil communautaire que lors de la Réception des travaux des différents lots en date du 31 Octobre 2019, le Procès-Verbal du Lot n° 20 – Traitement de l'eau a été signé avec des réserves sur le Pentagliss car il ne correspondait pas au cahier des charges. En effet, la hauteur de glisse réalisée par l'entreprise Eurotechnologie est de 1.95 mètres pour une commande de 3.80 mètres au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Monsieur le Président explique que plusieurs réunions de négociations se sont tenues en présence du Maître d'œuvre et de l'entreprise. Selon cette dernière, la modification de la norme NF EN 1069 après la remise des offres et la fabrication de l'ouvrage, les ont obligés à modifier la hauteur initiale du pentagliss.

Envoyé en préfecture le 03/09/2020 Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID: 063-246300966-20200729-87_2020-DE

Il a été convenu lors du dernier entretien une répartition du surcoût de l'élévation du départ de l'ouvrage entre les entreprises, la Maîtrise d'œuvre et la Maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire, le contenu des projets d'avenants et propose leur approbation selon la liste suivante :

- Pour les marchés de travaux (Tous les montants sont Hors Taxes) :
 - Montant Total du marché initial : 4 052 345,96 €
 - Montant Total + avenants précédents : 4 514 638,12 €
 - Montant Total + nouveaux avenants : 4 549 538.12 € (+12,27%)
 - LOT 20 Traitement de l'eau Eurotechnologie
 - Marché initial: 319 022.79 €
 - Avenants antérieurs + 2 868.76 €
 - Nouvel Avenant: + 19 000.00 €
 - Nouveau marché : 340 891.55 €
 - LOT 22 VRD aménagements extérieurs Coudert
 - Marché initial : 589 772.00 €
 - Avenants antérieurs + 66 473.50 €
 - Nouvel Avenant: + 15 900.00 €
 - Nouveau marché: 672 145.50 €
- ➤ Pour le marché de Maîtrise d'œuvre (tous les montants sont Hors Taxes) :
 - Marché initial : 376 445.60 €
 - Avenants antérieurs : 69 492.89 €
 - Nouvel avenant : 4 000.00 € (- 2 000.00 € B_Cube et 2 000.00 € R Agence)
 - Nouveau marché : 441 938.49 €

Après avoir ouï toutes les explications, et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- ❖ APPROUVE les projets d'avenants aux marchés de travaux des lots 20 Traitement de l'eau et 22 – VRD aménagements extérieurs, et de Maîtrise d'œuvre tels que présentés et annexés à la présente délibération;
- AUTORISE la signature de ces avenants ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2020.

Ainsi fait et délibéré, Les Jour, Mois, An que sus dit Au registre sont les signatures Pour copie conforme Le Président, Lionel GAY